

## Communiqué de presse

Paris, le 1<sup>er</sup> mai 2020

### **Plusieurs ordres de professions de santé ont publié un communiqué outrancier et diffamatoire sur la vente de masques « grand public » par les enseignes de la grande distribution.**

La FCD appelle ces organismes d'ordre public à rectifier d'urgence cette communication fautive, comme vient d'ailleurs de le faire l'ordre des chirurgiens -dentistes:

- Les enseignes de la grande distribution ne sont pas, et n'ont jamais été, en charge de l'achat et de la fourniture de masques pour les soignants. Leur attribuer les difficultés d'approvisionnement est donc faux et malhonnête. Elles ont, par ailleurs, remis leurs stocks de masques FFP2 au monde de la santé, dès le début de la crise, et effectué de nombreux dons aux hôpitaux.
- Nos enseignes n'avaient pas non plus le droit, jusqu'à ces derniers jours, de vendre des masques au grand public. La seule autorisation, depuis fin mars, a été d'en acheter sur les marchés internationaux, pour assurer la sécurité de nos propres salariés et pour approvisionner les PME, à la demande de l'Etat.
- L'Etat a récemment demandé aux pharmacies, buralistes et magasins de la grande distribution de vendre, à compter du 4 mai, des masques grand public. L'autorisation a été donnée le 24 avril. Nous avons accepté de le faire, dans des conditions strictement encadrées, tant en termes de prix que de mode de distribution. Seule la grande distribution a pris, à date, de tels engagements.
- Il n'y a pas de stocks cachés. Les chiffres annoncés par les enseignes concernent les commandes effectuées, qui ne vont être livrées que très progressivement, avec une disponibilité plus rapide des masques à usage unique que des masques en tissu réutilisables.
- Les masques vendus en grande distribution seront vendus à prix coûtant ou avec une marge minimale. La FCD appelle les pharmaciens à en faire autant, pour l'intérêt général des Français.
- Nos enseignes sont fières de participer, une nouvelle fois, à une mission de service public, avec cette vente de masques, comme elles l'ont fait, depuis le début de la crise, en assurant l'approvisionnement alimentaire des Français.

#### **Contacts presse :**

Isabelle Hoppenot – [ihoppenot@fcd.fr](mailto:ihoppenot@fcd.fr) – 06 19 12 41 38

Sophie Amoros – [samoros@fcd.fr](mailto:samoros@fcd.fr) – 06 15 72 13 82

**FCD** : La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2131 hypermarchés, 5962 supermarchés, 3952 supermarchés à dominante marques propres (ex- maxidiscomptes), près de 3700 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 200 milliards d'euros. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.